



Garantie non respectée par constructeur-piscines

Par rouché, le 25/03/2009 à 15:15

Desjoyaux a construit notre piscine en 2007, un an après, des plis sont apparus sur le liner garanti 10 ans. Ce jour, le fabricant évoque un déplacement de nappe d'eau qui se serait infiltré entre le liner et la chappe de béton. Il nous propose une étanchéité (non proposée lors de la construction) et le changement du liner pour un plus résistant. Coût : 6 400 Euros, 1/3 à la charge de Desjoyaux, 1/3 par l'agence du 95 avec laquelle nous avons traité et 1/3 à notre charge. Devons-nous subir les manquements du fabricant et comment pouvons-nous leur faire admettre leur responsabilité ? Merci de nous répondre